

CR 2015

Luzech le 9 Novembre 2015

Objet : construction d'une deuxième salle omnisport à Luzech .

ARRIVÉ le :

16 NOV. 2015

PREFECTURE DU LOT

Madame la Préfète du Lot

Elus conseillers municipaux à la commune de Luzech , nous nous interrogeons, ainsi que de nombreux luzéchois , sur la pertinence du projet de construction d'une deuxième salle omnisport à Luzech commune de moins de 2000 habitants . Cette salle doit être construite sur le site du stade de la Douve .

- L'état peut-il accorder un permis de construire dans une zone inondable à l'heure ou les changements climatiques et les diverses lois gouvernementales incitent à une grande vigilance sur ces questions ?
- L'état peut-il accorder un permis de construire pour une salle située dans le périmètre de la Tour médiévale alors que de nombreux particuliers doivent, pour toute modification , présenter un dossier aux Bâtiments de France, dossier pas toujours accepté?
- L'état peut-il accorder un permis de construire sachant que l'imposante salle (h : 10 m , l : 42,62 m , L : 48,50 m ) s'érigera très près des Logements Foyers Aline Drappier dont on prendra un morceau de jardin. Les résidents seront coincés entre le Lot et un grand mur blanc ce qui engendrera un facteur d'isolement supplémentaire pour eux.
- Que l'état , à l'heure des compressions de budgets, engage 0,4 millions d'euros sur un tel projet nous interpelle , compte tenu que le Conseil Départemental avait proposé une réfection totale de la salle de La Grave (très proche ) avec des subventions beaucoup plus importantes. Le Rectorat n'impose pas la construction d'une deuxième salle omnisports ,les équipements existants rénovés lui paraissant suffisants pour les élèves de la cité scolaire .

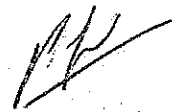
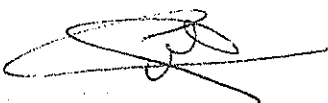
En espérant que vous voudrez bien prendre en compte nos arguments avant de prendre la décision d'accorder le permis de construire de cette nouvelle salle , veuillez agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre considération.

Calvo Christine  
46140 Luzech

Carbonié Floréal  
46140 Luzech

Cubaynes Michèle  
46140 Luzech

Pradayrol Pascal  
46140 Luzech



Copie à : Gastal Marc (Conseiller Départemental)

PRÉFET DU LOT

Direction Départementale des Territoires  
du Lot

Cahors, le 24 DEC. 2015

Service Gestion des Sols  
et Ville Durable

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Par courrier en date du 9 novembre 2015, vous me faites part de vos interrogations quant au projet de construction d'une deuxième salle omnisports sur le site du stade de la Douve à Luzech.

Comme vous le savez, votre commune étant dotée d'un PLU, la délivrance des permis de construire pour ce type de projet est de la compétence du Maire. D'autre part, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et la fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte de la commune de Luzech.

Concernant le caractère inondable du secteur où est projetée la construction, le stade de la Douve est situé dans la zone verte V1 (zone peu urbanisée soumise à un aléa fort) définie dans le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) du Bassin du Lot aval – Vert – Masse approuvé le 09 juin 2008. Les dispositions du règlement du PPRI applicables en zone verte V1 soumettent à des conditions particulières les projets de construction de superstructures indispensables au fonctionnement d'activités sportives ou de loisirs de plein air, à l'exclusion de tout bâtiment à usage résidentiel. Il s'agit de vérifier qu'il n'y a pas d'aggravation du risque par rapport à l'ensemble de la zone. Ainsi, sous réserves de dispositions constructives permettant le libre écoulement des eaux en cas de crue, un tel projet peut être autorisé.

Je vous informe que je transmets copie de votre courrier et de ma réponse à Monsieur le Maire de Luzech afin qu'il vous fournisse les éléments de réponse relevant de sa compétence.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, à l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète,



Catherine FERRIER